

222C0478
FR0000072373-FS0125

1^{er} mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EGIDE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2022, complété par un courrier reçu le 1^{er} mars, la société par actions simplifiée Vatel Capital¹ (24 rue de Clichy, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EGIDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 820 989 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 7,93% du capital et 7,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EGIDE sur le marché.

¹ Société contrôlée par M. Marc Meneau. La société Vatel Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 10 346 868 actions représentant 10 412 429 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.